



Échange place de parking

Par Bolton

Bonjour

Nous sommes propriétaire d'un appartement et d'une place de parking au sous-sol au sein d'une copropriété récente. Nous souhaiterions procéder à un échange officiel de notre place de parking avec celle d'un autre copropriétaire dont la superficie est identique.

Cette démarche est-elle faisable et quel serait le montant d'une telle opération (frais de notaire etc) svp ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vérifiez avant toute chose sur votre règlement de copropriété que vous pouvez dissocier les places de parking des logements.

Si ce sont bien des lots que vous pouvez vendre indépendamment, il faut vous adresser à un notaire.

Un échange correspond à 2 ventes et 2 acquisitions.

Les frais sont relativement élevés en proportion de la valeur des parkings.

Demandez un devis à votre notaire.

Par Isadore

Bonjour,

Je précise que si l'échange est possible au vu du règlement de copropriété, il est possible de faire un échange au lieu de deux ventes. L'échange de biens immobiliers est une possibilité légale méconnue mais très avantageuse par rapport à une double vente.

Non seulement cela ne fait qu'une transaction mais les frais sont réduits.

Si les deux biens ont des valeurs différentes, on compense avec une soulte.

Cela dit, comme l'indique Yapasdequoi, les frais seront élevés par rapport à la valeur du bien.